DLP-8-7-85530496

Avertissements agricoles ®

Publication périodique

ÉDITION "GRANDES CULTURES"

ISSN 0757 4029

BULLETIN TECHNIQUE N° 19 — 4 JUILLET 1985

TORDEUSE DU POIS	:	Traitez rapidement dans le Drouais-Thymerais (28).
PYRALE DU MAIS	:	Traitements des maïs grains à partir du 10 Juillet en zones précoces.

- TOURNESOL -

SCLEROTINIA :

● Dans les parcelles prédisposées aux attaques de cette maladie (retour fréquent de colza, tournesol, haricot et pois de conserve), une apparition de symptômes nets sur feuilles, tige et bourgeon terminal est observée depuis une semaine, avec une apparition de feutrage blanc et même de sclérotes sur les attaques les plus développées.

● Les symptômes actuellement visibles résultent de contaminations ayant eu lieu pendant les pluies de la fin Mai ou des 5-6 Juin. Ils concernent rarement plus de 5 à 10 % des plantes d'une parcelle.

→ Aucun moyen de lutte n'est possible, ni sur les plantes avec symptômes visibles, ni en préventif pour de nouvelles attaques. Les produits utilisés avec succès sur colza ne donnent aucun résultat sur tournesol.

→ Les périodes de forte chaleur peuvent bloquer les attaques encore localisées au niveau du limbe des feuilles. Par contre, les attaques ayant pénétré dans le pétiole ou dans la tige sont irréversibles.

- POIS -

TORDEUSE :

● Forte augmentation du vol dans le Drouais-Thymerais (Prudemanche -28-).

→ Traitez rapidement. Les cultures sont sensibles à ce ravageur jusqu'au stade "toutes les gousses renflées". Un seul traitement sera donc suffisant. Utilisez des produits à base de bromophos (500 g MA/ha), d'endosulfan (700 g/ha) ou de phosolone (700 g/ha).

● Autres zones de production : vol faible à nul.

→ Pas de traitement.

- MAIS GRAIN -

PYRALE :

● Les vols sont en cours en toutes régions.

● Les premières pontes sont observées dans les zones précoces. Elles sont encore rares en zones "normales".

.../...

Abonnement annuel : 100 F - Chèque à l'ordre du Régisseur de Recettes D.D.A. Loiret à envoyer à l'adresse ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tél. (38) 86.36.24
ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)



P28

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : A. SIMONIN - CPPAP N° 530 AD

Conduite à tenir :

• Zones précoces : Vallée de la Loire (37-41-45), Orléanais (45), Sud Beauce du Loir-et-Cher, Petite Beauce du Loiret, secteur de Ferrières en Gâtinais (45), argilo-calcaires très superficiels du Gâtinais Est (45).

→ Traitements à effectuer du 10 au 17 Juillet.

• Zones normales : Champagne Berrichonne (18-36), Sologne (18-41-45), Beauce (28-41-45), Gâtines (37), Champeigne(37), Berry-Puisaye (45), Drouais-Thymerais (28).

→ Dates probables de traitement : du 15 au 22 Juillet, sauf si changement climatique important. Consultez notre prochain avis.

• Zones tardives : Perche (28-41), Boischauts (18-36).

→ Consultez notre prochain avis.

Produits utilisables : se reporter au dépliant Maïs SPV-AGPM joint au bulletin N° 6 du 29 Mars 1985.

- MAIS DOUX -

PYRALE :

• Premières pontes déposées en toutes zones de production sauf Perche Vendômois.

→ Sauf dans cette région, intervenez dès réception du bulletin avec :
- Maïs développé (à partir de 10 feuilles) : PERTHRINE MG à 25 kg/ha en plein ou 15 kg en localisation.
- Maïs à végétation réduite : préférer les liquides autorisés sur Maïs grain (cf dépliant SPV-AGPM joint au bulletin N° 6 du 29 Mars 1985).

→ La protection sera à renouveler sous 20 jours en utilisant un liquide.

- FLAGEOLETS -

PYRALE DU MAIS :

• La sensibilité de la culture à ce ravageur commence à partir de 2 feuilles trifoliées.

• Les études menées depuis 2 ans montrent que la date de première intervention souhaitable est la date optimale d'intervention sur maïs grain dans la zone considérée.

• Les seuls produits suffisamment efficaces sur Pyrale du maïs (pyréthrinoïdes) ne peuvent être utilisés en période de floraison des cultures.

Conduite à tenir :

• Zones précoces (cf Maïs grain).

→ 1er traitement à effectuer du 10 au 17 Juillet. Si la culture doit fleurir avant cette date, avancer la date du traitement de quelques jours.

• Zones "normales" (cf Maïs grain).

→ 1er traitement à effectuer du 15 au 22 Juillet.

• Zones tardives.

→ Consultez notre prochain avis.

→ Un renouvellement sera à envisager en fin de rémanence du 1er traitement.

Produits :

- Hors floraison : DECIS 0,5 l/ha - SUMICIDIN 1,5 l/ha ou autres pyréthrinoïdes. Rémanence : 20 jours.
- En floraison : produits à base de phosalone (700 g MA/ha) ou endosulfan (700 g MA/ha). Rémanence : 12-15 jours.